

-

Intérêt stratégique des départements et territoires d'outre-mer français dans le contexte de l'après-guerre froide

-

-

-

-

Introduction

-

Pendant la guerre froide, marquée par le poids du nucléaire, l'occident et le monde communiste ne s'affrontaient qu'indirectement. Tous les continents, tous les océans étaient autant de théâtres où les deux parties cherchaient à pousser leur avantage et à faire valoir leurs intérêts. L'Afrique et le Moyen Orient, mais aussi l'Asie du sud est et l'Amérique centrale constituaient les lieux privilégiés de ces luttes idéologiques. Chaque île, chaque port devenaient un enjeu stratégique important : le camp socialiste avait un grand besoin de points d'appui et de débouchés maritimes.

A l'époque, rares étaient les Français, parmi ceux qui s'intéressaient aux problèmes stratégiques et de relations internationales, qui contestaient l'intérêt, pour la France, de disposer de quelques territoires et départements d'outre-mer.

La présence française dans ces îles, implantées sur tous les océans, offrait en effet au camp occidental quelques acquis appréciables, alors que nombre de micro-Etats accordaient des facilités au clan "progressiste", en monnayant des droits de pêche ou d'escale. Ces territoires constituaient d'incomparables points de stationnement, idéalement placés pour assurer une présence régionale continue : à partir de ces sites pouvait être conduite toute opération de surveillance ou de pression militaro-diplomatique qu'imposait la situation du moment. La Polynésie, avec le centre d'expérimentation du Pacifique, s'était même vu dédier une fonction fondamentale dans la stratégie de défense du pays : ce territoire a joué un rôle essentiel dans la mise sur pied et dans la pérennité de l'outil de dissuasion français.

Aujourd'hui, la situation est évidemment très différente. L'effondrement du système soviétique a entraîné l'instauration d'un " nouvel ordre mondial " : l'heure est à la coopération internationale et à la globalisation. Dans le même temps, les crises locales ont tendance à se multiplier entraînant, périodiquement, la mise sur pied d'opérations conjointes visant au maintien ou au rétablissement de la paix. L'ère du commerce mondial et de l'économie globale a sonné. Les essais nucléaires ont été abolis et le centre d'expérimentation polynésien a été démantelé.

Dans ce contexte éminemment nouveau, les territoires et départements français d'outre-mer continuent-ils de présenter le même intérêt stratégique?

Les enjeux stratégiques ont évolué ; comme nous le verrons dans un premier temps, ces nouvelles données mettent en évidence la dimension globale de la stratégie : outre le domaine militaire, l'économie, le rayonnement culturel et la technologie jouent désormais, plus encore que par le passé, un rôle particulièrement important. L'heure est à la stratégie globale.

Compte tenu des nombreux avantages - d'ordre militaires, économiques, culturelles et techniques - qu'offrent ces territoires, et que nous essaierons de mettre en évidence, il apparaît que les DOMTOM participent résolument à la mise en oeuvre de la stratégie globale de la France. Ces possessions constituent des atouts d'autant plus appréciables qu'ils ne sont, à l'exception de quelques îlots inhabités, revendiqués par aucun pays tiers : la France n'est donc pas tenue, pour les conserver, d'élaborer une stratégie particulière, qui viserait à convaincre la communauté internationale de sa pleine souveraineté sur ces terres lointaines.

2-. Evolution stratégique : une stratégie globale pour la France

-

Ainsi que nous venons de le voir, le contexte stratégique a considérablement évolué depuis 1989. Il semble utile, avant de poursuivre cette étude, d'examiner de façon plus précise les nouvelles orientations stratégiques qui, aujourd'hui, s'imposent à l'ensemble des pays développés.

Eric de la Maisonneuve nous fournit une définition simple et générale de la stratégie : " la stratégie peut être considérée comme l'art de conduire l'action pour atteindre les objectifs fixés par la politique ". A l'évidence, aujourd'hui, les objectifs ont changé de nature et l'action envisagée ne privilégie plus le rapport de force militaire. Dans le monde de l'après- guerre froide, le risque de conflit majeur a disparu. Même si cette réalité n'est peut-être que temporaire, elle a pour conséquence de faire passer au second plan les préoccupations de défense : comme en témoigne le cas de la Russie, il ne suffit plus d'aligner les têtes nucléaires pour peser sur les affaires du monde.

L'avenir est, semble-t-il, aux nations capables de conduire une politique globale. Actuellement, et sans doute encore pour de nombreuses années, seuls les Etats-Unis, en situation hégémonique depuis 1991, sont en mesure de mener une telle politique. " Plus que jamais, [ce pays s'impose] comme la seule puissance globale, avec une panoplie de moyens qui [lui] permet de mettre en oeuvre une stratégie intégrale, c'est à dire, selon la définition du général Poirier, une stratégie cumulant les forces de tous ordres : militaire, économique, culturelle au service d'un projet global. "

Alors que cette notion de stratégie globale paraît s'imposer comme jamais, certains, comme Gérard Chaliand y introduisent des domaines encore relativement inédits : " l'empire d'aujourd'hui se mesure non seulement en termes militaires, industriels et financiers, comme au début du XXe siècle, mais en termes d'avance et de capacité d'innovation technologique [notamment dans le secteur] communication/information, qui permet de projeter son influence, entre autres, à travers sa culture et sa langue " .

En résumé, pour les pays développés, la stratégie de l'après-guerre froide est marquée par ses dimensions mondiale, économique, technologique et culturelle...La stratégie globale de la France s'inscrit bien sûr dans ce schéma.

La France, seule, n'est certes pas en mesure de contester la suprématie américaine. Seul le cadre européen convient à une telle ambition. Mais tout ce qui concourt à la renforcer dans ces différents domaines contribue au développement de sa stratégie de puissance ; une puissance certes moyenne mais qui, compte tenu de son rang économique et de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, entend compter encore sur l'échiquier mondial et peser d'un poids déterminant au sein de l'Europe en construction.

Dans cette perspective, il convient à présent d'examiner quelles peuvent être les contributions effectives des territoires et départements français d'outre-mer à la stratégie globale de la France.

3-. La France présente sur tous les océans

Il semble que le premier atout stratégique pouvant être mis au crédit des territoires d'outre-mer porte sur la possibilité offerte à la France d'être présente sur tous les océans.

Importance stratégique des océans

La vision du monde des Européens a depuis toujours été fortement influencée par les cartes représentant la terre et ses cinq continents. Centrées sur l'Europe, elles ont l'inconvénient de masquer au public non averti la dimension maritime de notre planète. Sur ces cartes, l'océan Arctique est absent, l'océan Pacifique est quasiment inexistant, tandis que les proportions de l'océan Indien, fortement diminuées, ne donnent qu'une image déformée et atrophiée de ce vaste espace liquide.

Dans ces conditions, comment s'étonner que l'immense majorité des Français, comme d'ailleurs des Européens, ignore cette donnée de base : 70% de la surface du globe sont recouverts par la mer.

Cette réalité se traduit en terme économique. Depuis l'antiquité, les lieux de production et de richesses se sont organisés autour des grands ports. De fait, aujourd'hui, 67% de la population mondiale vit à moins de 300 kilomètres des côtes. La proportion atteint même 87% pour une distance inférieure à 500 kilomètres.

L'importance stratégique de l'océan, d'un point de vue militaire et diplomatique, découle directement de ces données. L'évolution du contexte international ne les a pas modifiées. L'océan, espace de liberté et de mobilité, permet aux puissances maritimes de contrôler les voies de communication ou de surveiller les activités délictueuses qui s'organisent en mer, telles que la piraterie ou le trafic de drogue. Il leur permet aussi d'exercer une menace sur le territoire d'un pays contrevenant aux règles de la communauté internationale ; à cet égard, le porte-avions, qui allie la mobilité et l'endurance de la plate-forme navale à la rapidité et à la force de frappe de l'avion, constitue un outil particulièrement adapté.

Les forces navales ont la capacité de rester en mer aussi longtemps que nécessaire. Pour autant, leur ravitaillement et l'acheminement des besoins logistiques nécessitent de pouvoir disposer de points d'appui à proximité de la zone de déploiement. Ces ports peuvent être implantés dans un pays ami ou complaisant. Mais leur utilisation, comme d'ailleurs le stationnement d'avions ou de troupes, imposent une demande ou une négociation préalable. Evidemment il en est tout autrement si la zone d'opération se trouve à proximité d'un territoire ou d'un département d'outre-mer.

A l'heure où les menaces changent de nature et où les opérations de maintien de la paix tendent à se multiplier, la France peut se féliciter de disposer de points d'appui sur tous les océans : La Guyane, la Martinique, la Guadeloupe mais aussi Saint-Pierre et Miquelon facilitent les opérations susceptibles d'être conduites dans l'Atlantique ouest ; la Réunion et Mayotte lui permettent d'être riverain de l'Océan Indien, tandis que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie manifestent la capacité de notre pays à opérer sur un théâtre éloigné de la métropole, mais qui semble promis à une importance croissante au cours du prochain siècle.

Ainsi, ces points d'appuis constituent-ils d'incontestables facteurs avantageux pour la stratégie militaire de la France. Nous verrons, plus loin, que certains d'entre eux contribuent même, de façon déterminante, aux luttes qu'exigent les nouvelles menaces.

Croissance du trafic maritime : un enjeu stratégique pour la France

Pouvoir être présent sur mer, partout dans le monde, est d'autant plus important que, comme le souligne l'Amiral Labouérie dans son ouvrage " Défense et océans ", la part du trafic maritime dans le commerce mondial s'accroît chaque année : " ..., la facilité de communication par les océans a introduit un changement d'échelle dans le commerce maritime qui, depuis quarante ans, a été multiplié par 5, avec une productivité multipliée par 10 (trafic de 4 milliards de tonnes en 1990, augmentant sans cesse). On est passé du monde dual Europe/Etats-Unis en 1945 à un monde tripolaire Europe/Etats-Unis/Japon, puis à un monde multipolaire, les pays en voie de développement ayant désormais entre 12 et 15% du trafic, avec une augmentation probablement très rapide... ".

Dans ces conditions, le contrôle des principales routes maritimes et, en cas de besoin, la protection des navires de commerce battant pavillon national, revêtent donc, encore aujourd'hui, une importance stratégique indéniable.

Avec plus de 65% de ses approvisionnements transitant par voie maritime, et tandis que la quasi totalité de ses besoins en hydrocarbure est acheminée par la mer, la France est particulièrement concernée par ce phénomène. Sa marine s'acquitte d'autant plus aisément de cette mission permanente qu'elle dispose, grâce aux territoires d'outre-mer, de bases et d'aéroports bien équipés, où ses unités et ses avions peuvent stationner durablement, se ravitailler et subir les opérations d'entretien qu'imposent un long déploiement.

Il convient, à cet égard, de souligner l'importance toute particulière de Mayotte et de la Réunion dont l'implantation au coeur de l'océan Indien s'avère spécialement intéressante compte tenu du foyer d'instabilité que constitue cette zone, par où transite une bonne part du pétrole dont les pays industrialisés ont un besoin crucial.

Stratégie de rayonnement de la France

Mais cette présence française permanente sur les théâtres les plus divers présente un autre avantage déterminant : elle favorise la stratégie de rayonnement de la France dans le monde. A l'heure de la mondialisation, et tandis que la culture anglo-saxonne menace de conquérir une position hégémonique, les territoires et départements d'outre-mer français constituent des pôles de résistance et de présence active. En tant que puissance riveraine, la France est mieux à même d'acquérir une bonne connaissance des problèmes régionaux ; elle peut également prétendre participer à nombre de forums ou commissions où elle pourra faire valoir son point de vue ou défendre ses intérêts.

Parallèlement, ces îlots francophones, solidement implantés dans un environnement essentiellement anglophone, participent incontestablement à la promotion de la culture française.

Le rayonnement de la France et du français constitue, pour notre pays, un objectif stratégique important.

3-. Importance des territoires et départements d'outre mer dans la stratégie économique de la France

Cette stratégie de rayonnement est d'autant plus essentielle, qu'elle n'est pas sans conséquence sur les parts de marchés susceptibles d'être

conquises par l'économie française. Dans le nouvel environnement international, l'économie, le commerce, les parts de marchés participent résolument à l'expression de la puissance d'un Etat.

Certes, le coût de possession des territoires et départements d'outre-mer pèse sur le budget de l'Etat ; mais l'investissement peut s'avérer rentable, compte tenu, notamment, du rôle potentiel de ces territoires dans la stratégie économique de la France : outre les facilités logistiques qu'ils offrent dans le cadre du maintien des flux d'approvisionnement par voie de mer, outre l'avantage qu'ils procurent à la métropole en terme de rayonnement et de pénétration des marchés régionaux, ils lui apportent une vaste étendue de zone économique exclusive.

Zone économique exclusive : un domaine maritime envié , un atout pour l'économie française

La Convention de Montégo Bay de 1982 sur le droit de la mer a déjà été signée par 123 Etats. Elle a été ratifiée par la France en 1994. Une de ses principales dispositions concerne l'instauration d'une zone économique exclusive s'étendant jusqu'à 200 mille nautiques au large des côtes. Dans cette zone, l'état concerné jouit d'une exclusivité pour l'exploitation des richesses maritimes : ressources halieutiques, produits du sol et du sous-sol.

Avec ses territoires et départements d'outre-mer, mais aussi avec les dizaines d'îles et d'îlots qu'elle possède aux quatre coins du globe (Clipperton, Chesterfield, Eparses, Hunter, Matthiew,...) la France dispose d'une zone économique exclusive d'une surface considérable ; avec 11 millions de kilomètres carrés, elle se situe au troisième rang mondial. Le ratio superficie du territoire national/surface ZEE est extraordinairement élevé puisqu'il se situe dans un rapport de 1 à 20. Un espace maritime immense, d'une portée stratégique certaine, notamment dans le domaine économique, et que la France se doit de protéger et de surveiller.

Parmi les richesses potentielles, les nodules polymétalliques semblent constituer une ressource providentielle. On pourrait douter de la réalité de leur intérêt, puisqu'à ce jour, aucune exploitation n'a été lancée, en dépit du battage scientifico-médiatique dont ils ont été l'objet depuis leur découverte. Les difficultés techniques liées à une telle exploitation - les nodules se rencontrent essentiellement par grands fonds - et l'abondance de l'offre en matières premières minérales expliquent l'attentisme actuel. N'en doutons pas, le moment viendra où l'amélioration des techniques et le tarissement de certains gisements

miniers inciteront des états à se lancer dans l'aventure, malgré le poids considérable des investissements à consentir.

Pour s'en convaincre, il n'est qu'à considérer l'exemple de l'exploitation industrielle offshore du pétrole et du gaz, secteur en constante progression, et pour lequel les techniques ne cessent de se perfectionner. La France est très présente dans cette activité de haute technologie, même si, malheureusement, aucun des sites découverts à ce jour ne se situe dans sa zone économique exclusive. Ainsi, dans le domaine de offshore et des travaux sous-marins, la France a acquis et continue d'acquérir une expérience de premier ordre : à titre d'illustration, signalons le récent exploit d'une compagnie française qui, au large de l'Angola, est parvenue à mettre en exploitation un gisement pétrolier situé par plus de 1000 mètres de fond. Une telle prouesse n'était guère envisageable voilà dix ans. Tout porte donc à croire, que le moment venu, l'industrie française devrait pouvoir relever le défi d'une exploitation rentable des nodules, dont l'intérêt stratégique ira croissant dès lors que la ressource terrestre se fera plus rare.

Parallèlement, la zone économique exclusive offre à la France des ressources halieutiques considérables. Alors que, près des côtes métropolitaines, certaines espèces de poissons semblent menacées, tandis que quelques bancs, sites de pêche séculaires, voient leur volume s'amenuiser, le vaste espace maritime auquel les territoires et départements d'outre-mer donnent accès pourrait bien, dans un avenir proche, contribuer au maintien d'une activité en déclin.

Ces ressources intéressent d'ailleurs de nombreux pays riverains : dans le Pacifique, par exemple, des accords de pêche sont périodiquement signés avec les Japonais, les Coréens, les Chinois, voire même avec les Russes. Ces accords portent sur des zones de pêche situées dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna ou encore dans celle de Polynésie.

Ainsi, dans le domaine de l'économie maritime, l'intérêt actuel, ou futur, des territoires et départements d'outre-mer français est loin d'être négligeable ; la stratégie économique de la France ne pourrait que pâtir de leur disparition.

4-. Contribution particulière de certains territoires à la stratégie globale de la France

Rayonnement de la France, contrôle des espaces maritimes, zone économique exclusive : un certain nombre de contributions à la stratégie globale de la France, communes à l'ensemble des diverses possessions françaises, viennent d'être évoquées. Mais au-delà de ces apports " génériques ", certains territoires possèdent des attraits particuliers qui renforcent encore leur intérêt stratégique.

La Guyane et l'espace

Ainsi en est-il, notamment, de la Guyane qui accueille le centre spatial de Kourou. Aujourd'hui, nul ne conteste l'intérêt stratégique de l'espace.

Cet intérêt n'est pas nouveau : le développement des applications militaires stratégiques de l'espace, basées sur l'observation, l'écoute, les télécommunications, la météorologie et l'alerte avancée a commencé, pour les Américains et les Soviétiques, dès le début des années soixante. Mais, depuis la guerre du Golfe, chacun est désormais convaincu du rôle décisif joué par les satellites dans la gestion des crises. La France, en particulier, a pleinement pris conscience, à l'occasion de ce conflit, que "(...) le fondement de l'autonomie stratégique de l'avenir était l'autonomie en matière d'observation et de télécommunication satellitaire, et non plus essentiellement le nucléaire ". Le 6 mai 1992, Pierre Joxe, alors ministre de la Défense, s'exprimait d'ailleurs en ces termes devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de la Défense nationale : " Les mêmes raisons qui ont conduit la France à se doter d'un outil autonome de dissuasion nucléaire doivent nous conduire à développer une capacité autonome d'observation de la terre ". Les programmes Hélios et Horus, et la modernisation continue du programme Syracuse ont largement bénéficié de cette nouvelle détermination.

A l'évidence, dans le domaine militaire, la révolution spatiale est loin d'être achevée : selon Christian Malis, " (...), l'évolution anticipable paraît triple. D'une part, on est en train de passer, au moins chez les Américains (...), d'une exploitation stratégique de l'espace à une exploitation pleinement opérationnelle. D'autre part, l'évolution à long terme des modes de combat, appréhendée en Russie grâce au concept de révolution militaro-technique, et aux Etats-Unis à travers la notion jumelle de révolution dans les affaires militaires (RMA, "Révolution in Military Affairs "), conduit à envisager que, dans les conflits futurs, la maîtrise initiale du milieu spatial sera absolument conditionnante pour le succès ultérieur des opérations militaires " .

Dans ces conditions, on perçoit tout l'intérêt, pour l'Europe, de participer à la réflexion en cours, et surtout de poursuivre le

développement d'un outil spatial capable de relever le défi de cette nouvelle donne stratégique.

La consolidation de l'Europe spatiale est d'autant plus importante que les enjeux de l'espace ne se limitent pas au seul domaine militaire : avec la multiplication des chaînes de télévision diffusées par satellite, avec la montée en puissance de réseaux planétaires de type Internet, qui transitent par les satellites de télécommunication, on assiste à une véritable révolution médiatique. L'avenir est, semble-t-il, à des réseaux intégrés transmettant le téléphone, la télévision et les données. Selon Ignacio Ramonet " cette intensification des communications et des loisirs audiovisuels bouleverse les cultures populaires, transforme la vie et les moeurs de continents entiers, et accélère l'occidentalisation du monde ". L'espace devient donc, aussi, un outil de rayonnement et de diffusion de culture et de pensée. Un véritable enjeu stratégique pour l'Europe en général, et pour la France en particulier, face à l'invasion culturelle américaine.

Les applications de l'espace couvrent bien d'autres domaines : l'observation de la Terre, par exemple, fournit de précieuses informations dans des secteurs aussi variés que l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la prospection minière, la cartographie et l'urbanisme.

On mesure, donc, l'énorme potentiel économique de l'industrie spatiale. Il est capital que la France et l'Europe puissent participer à la compétition internationale dans ce segment stratégiquement déterminant. Dans cette perspective, compte tenu de sa situation géographique idéale, à proximité de l'équateur, le centre spatial de Kourou constitue bel et bien un atout majeur pour la stratégie militaro-technico-économique de la France, et bien sûr de l'Europe.

La Guyane, clé de voûte de la capacité spatiale de l'Europe.

Les Antilles face à l'émergence des nouvelles menaces

-

Le satellite d'observation, n'en doutons pas, est d'ores et déjà utilisé pour repérer et surveiller les zones les plus reculées de production de cocaïne ou d'opium. Aujourd'hui, la lutte contre certaines menaces

modernes ou résurgentes, comme le trafic de drogue ou la piraterie, bénéficie d'un haut degré de priorité.

En juin 1997, l'Amiral Lefebvre, chef d'état-major de la marine française, présidait un colloque sur le thème " Nouvelles menaces en mer ". Il entamait son allocution de clôture, par ces quelques phrases : "Ce colloque (...) s'inscrit dans une suite de réflexions qui ont été entamées depuis quelques années pour accompagner la remise en cause de notre paysage géostratégique.

(...) après avoir été longtemps obnubilés par une menace gigantesque et apocalyptique, nous avons un peu négligé d'autres menaces(...).

(...) on cite souvent la mondialisation des échanges, le village planète, la mondialisation de l'économie. Bien évidemment, il y a un corollaire : la mondialisation des vulnérabilités. "

Ainsi que l'avaient montré les différents intervenants du colloque, ces nouvelles vulnérabilités sont donc essentiellement liées à la recrudescence de la piraterie et au développement croissant du trafic de drogue.

La piraterie maritime sévit surtout en mer de Chine et dans le détroit de Malacca. Bien que relativement éloignés de cette zone, les bâtiments stationnés à la Réunion ou ceux basés en Nouvelle-Calédonie, peuvent, occasionnellement, participer à des missions de lutte contre cette pratique d'un autre temps.

S'agissant du trafic de drogue, la menace concerne directement les pays occidentaux, cibles privilégiés des trafiquants. Les Etats-Unis ont été les premiers à prendre la mesure de l'enjeu : dès 1989, partant du constat que 64% des délits et des crimes commis aux USA étaient liés au trafic des stupéfiants, le Président Bush instituait la lutte contre la drogue en priorité nationale.

En effet, " ... on estime que [aux Etats-Unis] la drogue fait 20000 morts par an et coûte 67 milliards de dollars (...). La consommation d'héroïne est en hausse ; on dénombre 600000 consommateurs de drogues dures aux Etats-Unis et la production mondiale d'opium est en hausse de 30% depuis 1990. (...) L'ampleur du trafic de cocaïne est décourageante ; c'est la première menace en mer [des Caraïbes].(...) Un minimum de 40 tonnes de drogue est destiné à l'Europe, mais le trafic pourrait bien atteindre 180 tonnes. " ⁹

Ainsi, les activités délictueuses liées au trafic de drogue s'intensifient ; elles prennent pour cible et fragilisent la jeunesse des pays occidentaux, et constituent une très grave menace pour ces démocraties. Sur ce point, les Etats-Unis et l'Europe partagent une même vulnérabilité ; leurs

intérêts se rejoignent. A leur tour, les Européens ont compris que la lutte contre la drogue se gagnait en intervenant au plus près des régions de production.

En l'occurrence, la zone d'opération privilégiée est actuellement centrée sur les Caraïbes. Il s'agit donc, par des opérations de présence et de surveillance, par des contrôles, d'interdire l'accès des routes maritimes aux trafiquants : "[L'objectif des Américains] est d'intercepter 40% du trafic, ce qui devrait entraîner, par effet de dissuasion, une baisse réelle de trafic de 80% . ". L'efficacité de cette lutte passe évidemment par une coopération internationale accrue.

La France est particulièrement concernée par le problème de la drogue qui mine une partie de sa jeunesse et nourrit la délinquance. Avec ses départements antillais, elle est riveraine de cette région sensible ; elle a ainsi la possibilité de participer activement, aux côtés des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, et dans des conditions d'efficacité optimale, au combat qui s'organise dans la zone.

Ainsi, face aux nouvelles menaces, les territoires français d'outre-mer, et notamment ceux des Caraïbes, constituent d'excellentes positions avancées qui permettent à la France de contribuer, le plus efficacement possible, aux actions de prévention et de lutte qui s'imposent. Leur intérêt stratégique, sur le plan des opérations militaires, s'en trouve donc, s'il en était besoin, réaffirmé.

Nouvelle-Calédonie : vitrine de la France dans une zone à l'avenir prometteur

Si, compte tenu de son éloignement des sites de production, la Nouvelle Calédonie n'est, pour l'instant, pas véritablement touchée par le phénomène de la drogue, elle est en revanche susceptible, comme nous l'avons vu plus haut, de servir de point d'appui pour la lutte contre la piraterie en mer de Chine. Mais sa proximité de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Asie lui confère surtout un rôle important pour la stratégie de rayonnement de la France, dans une région du monde promise à un fort développement. En effet, contrairement aux autres territoires français du Pacifique, la Polynésie et l'ensemble wallisien, peuplés très majoritairement de Polynésiens de souche, très attachés à leur culture océanienne, la Nouvelle-Calédonie compte une forte proportion de population d'origine européenne ; essentiellement concentrée dans la capitale, cette population est très imprégnée de culture française. Ainsi, Nouméa s'apparente à une véritable ville métropolitaine moyenne qui, implantée aux antipodes, constitue une

remarquable vitrine de la France. Les touristes étrangers sont Australiens, Néo-Zélandais et surtout Japonais : tous viennent bien sûr chercher les agréments habituels d'une île du Pacifique ; mais ils choisissent la Nouvelle-Calédonie pour son caractère résolument français. Ce territoire leur permet, en quelque sorte, de disposer, à leur porte, d'un petit morceau de France.

La Nouvelle-Calédonie, qui présente déjà, avec le nickel dont elle est le troisième producteur mondial, la particularité de disposer d'un sous-sol d'une très grande richesse, est ainsi un maillon privilégié de la stratégie de rayonnement de la France, dans une région particulièrement dynamique.

5-. Conclusion

-

Du temps de la guerre froide, les territoires et départements français d'outre-mer jouaient un rôle stratégique et géostratégique important dans le cadre de la rivalité opposant l'Est à l'Ouest. L'avènement du " nouvel ordre mondial " a profondément modifié la situation. Pour autant, ces territoires conservent d'indéniables atouts.

Avec la quasi-disparition des risques de conflits majeurs, les enjeux stratégiques ont changé de nature : dans la stratégie générale des Etats, le volet militaire a tendance à passer au second plan, au profit, notamment, de l'économie. Dans un monde globalisé, la compétition économique est en effet devenue le souci permanent des gouvernements. Elle s'exerce dans des domaines très variés allant de l'industrie à la diffusion de l'information et de l'image.

Avec la mondialisation des échanges, on assiste à l'explosion du trafic maritime ; un certain nombre des grandes routes commerciales, notamment celles du nord de l'océan Indien et celles de la mer de Chine, reste soumis à la menace d'un conflit régional : leur contrôle demeure donc prioritaire.

Par ailleurs, dans le nouvel environnement international, le poids de la culture n'est pas sans influence sur l'orientation des marchés. Le rayonnement d'un pays et de sa culture, y compris dans les régions du monde les plus éloignées, revêt une importance qu'il convient de ne pas négliger. Ce rayonnement passe bien sûr par une participation active à la révolution médiatique en cours ; mais il passe également par une présence permanente et dynamique aux quatre coins du globe.

Rayonnement culturel, présence active et permanente sur tous les océans, proximité des voies de communication maritime, points d'appui pour la conquête des marchés, contribution au développement économique, lutte contre les nouvelles menaces, les territoires et départements français d'outre-mer, réputés coûteux et d'un intérêt limité, participent résolument à la stratégie globale de la France ; ils renforcent, ainsi, sa position au sein de l'Europe, comme, de façon plus générale, dans le cadre de la compétition mondiale actuelle et à venir.

Dans le monde, la France est seule à pouvoir encore jouir de tels avantages. Doit-elle craindre que ces avantages puissent un jour lui être contestés ? En l'absence de revendications internationales, seule une consultation d'autodétermination des peuples concernés pourrait mettre fin aux liens étroits et fructueux qui unissent la France à ses territoires.

Aujourd'hui, aucun mouvement indépendantiste n'est suffisamment puissant pour remettre en cause, à court terme, la situation actuelle. Il semble, en effet, notamment à la lumière de l'exemple récent de l'île comorienne d'Anjouan - cherchant vainement à retrouver son statut de territoire français - que l'idée d'indépendance ne fasse plus vraiment rêver...

-

Sommaire des annexes

-

-

-

-

-

- Annexe A : vision européenne du monde : altération de la dimension maritime

extrait de " atlas stratégique - Gérard Chalian et Jean-Pierre Rageau "

- Annexe B : Importance des océans

extrait de " atlas stratégique - Gérard Chalian et Jean-Pierre Rageau "

- Annexe C : DOM/TOM : présence française sur tous les océans

extrait de "dossier d'information marine - édition 1997 "

- Annexe D : Océan Indien : voies maritimes stratégiques

extrait de " atlas des relations internationales - Pascal Boniface "

- Annexe E : trafic de drogue en zone Caraïbes

extrait de " atlas mondial des drogues "